



EXTRAIT N°19/2022 DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MARS 2022

Date de la convocation :	Le 22 mars 2022	L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit du mois de mars, le Conseil Municipal régulièrement convoqué en session ordinaire s'est réuni dans la salle des délibérations de la mairie de Saint Joseph sur convocation, sous la présidence de M. ADELE Claude, 1 ^{er} adjoint ;
Nombre de conseillers municipaux En exercice	33	PRESENTS : le Maire, M. Yan MONPLAISIR. Adjoints : Mme MIEVILLE Eliane, M. CACLIN Laurent, Mme CATHERINE Marie-Lyne, Mme LAMIN Marie-Josée, Mme DUBO Corinne, Mme LEGIEL Eliane,
En début de séance :		Conseillers municipaux : M. ARETO Joseph, M. FERDINAND Thierry, Mme CAVALIER DOURE Sandrine, Mme CARIN Jocelyne, M. BERNABE Cédric, M. DELPHIN Laurent, M. PALIX Pierre, M CIDOLIT Bertrand, Mme FRANCOIS Francine, M. SAINT-HONORE Laurent, M. ATHANASE Rémy, M. ADELAIDE Michel, M. MARLET Camille, M. MARLET Daniel.
Présents	23	
Procurations	4	
Absents	5	
Excusés	1	
En cours de Séance :		ABSENTS EXCUSES : Mme MARLIACY Danielle (procuration à Mme MIEVILLE Eliane), M. THELESTE Johan (procuration à M. BERNABE Cédric), Mme DUCADOS Anne-Caroline (procuration à M. CACLIN Laurent), M. NAPOLY Raymond, (procuration à M. ADELE Claude).
Présents	23	
Procurations	4	
Absents	5	
Excusés	1	ABSENTS NON EXCUSES : M. RETINOIR Joël, Mme MENCE Marielle Mme BEAUJOLAIS Marie-José, M. ROSELET Jean-Christophe, Mme CARDOU Josiane, Mme OSTALIE MORVILLIER Marie Clarisse.
ASSISTANTS		M. Jean-Claude JEAN (DGS), M. Pascal QUIONQUION, (DGA), Mme Valentine CILPA (DGA1), Mme Rose-Aimée DOUARVILLE-BLAISE (Assistante DGS), M. Victor VELAYE (Dirfin), Mme Muriel VAUTOR (DSCVA), M. Alain BONHEUR (DST).

Le quorum étant atteint, le président déclare la séance ouverte à dix-sept heures et trente-cinq minutes et procède à la désignation du secrétaire de séance, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Marie-Lyne CATHERINE pressentie, déclare accepter la fonction de secrétaire de séance qui lui est proposée.

**SUBVENTION COMMUNALE POUR L'ANNEE 2022
AUX ASSOCIATIONS**

Le maire expose :

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en son article 1611-4
 - Vu le vote du Budget Primitif relatif à l'exercice 2022 intervenu le 28 mars 2022,
 - Considérant l'importance pour la vie locale, l'apport et le rôle des associations de type " loi 1901 ", de la participation des citoyens à la vie de la cité,
-

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité

D'APPROUVER l'attribution de subvention aux associations d'un montant total de **207 400,00 €** (deux cent sept mille quatre cents euros) pour l'exercice 2022.

DE VERSER aux associations qui suivent pour l'exercice 2022, les subventions telles que figurant dans le tableau ci-après,

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
ACACS	15 000,00 €
ADCA	10 000,00 €
ASA TROPIC	3 000,00 €
CAJAD	7 500,00 €
CLUB MANIKOU	2 500,00 €
COSPMSJ	5 000,00 €
EMERGENCE SECOURISME	1 500,00 €
ENTRE DEUX AGES LES AZALEE	1 500,00 €
FAMILIALE DE FOND PEREZ	2 500,00 €
GOLDEN LION ATHLETISME	3 700,00 €
GOLDEN LION BASKET	6 000,00 €
GOLDEN LION FOOTBALL	29 000,00 €
H2 EAU	1 980,00 €
LAC 212	4 000,00 €
LE LABOUTO	1 000,00 €
L'OISEAU BLEU	1 500,00 €
MADE IN BO KAY	1 500,00 €

MI LA VIE	1 000,00 €
PEDALE D'OR JOSEPHINE	19 000,00 €
PLIS FOSS 212	1 200,00 €
PREND TON ENVOL	1 500,00 €
RACINE CREOLE	6 000,00 €
RC ST JOSEPH	21 000,00 €
SPORT'EM	1 000,00 €
SPRINT CLUB	1 500,00 €
TEAM KIDS BOIS DU PARC	2 000,00 €
TEAMS FAST MADININA	1 500,00 €
TENNIS CLUB DE ST JOSEPH	4 000,00 €
TI MOUN LA ROSIE	800,00 €
UFAL	1 200,00 €
UFM	1 000,00 €
SOUS-TOTAL	159 880,00 €
DISPONIBILITE	47 520,00 €
TOTAL	207 400,00 €

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 28 mars 2022

Certifié exécutoire compte
tenu de la transmission
en préfecture le

